

L'AGGLO VOUS AIDE À BROYER VOS VÉGÉTAUX

L'agglo vous aide à l'achat d'un broyeur

- à hauteur de 20% du montant d'achat TTC (dans la limite de 50 € par foyer)
- à hauteur de 50% du montant d'achat TTC (dans la limite de 150 € si achat mutualisé entre 3 foyers ou plus)

Avantages de faire son broyat de branches

- la diminution du volume de déchets de jardin
- le paillage : technique qui consiste à couvrir le sol avec une couche de résidus de végétaux
- le compostage : le broyat de branches permet d'équilibrer les apports (2/3 de déchets humides et 1/3 de déchets secs)



Conditions et dossier de demande disponibles :

Sur le site web : www.carct.fr

Par courriel : service-dechets@carct.fr

Par téléphone : 03 23 85 34 97

Sous réserve d'acceptation de la demande